

République Française
Département FINISTERE
Commune de PLOUYE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2026

Référence
005-2026

Demande de participation
financière pour un concert
dans le cadre du Festival
Arrée Voce

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après :
dépôt en PREFECTURE DU
FINISTERE le
Et
Publication ou notification le

L'an 2026, le 11 février à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie le 4 février 2026.

Date de la convocation : le 4 février 2026

Présents : Monsieur Grégory LE GUILLOU, Monsieur Arnaud COZIEN, Monsieur Adrien PLASSART, Madame Elodie CADIOU, Madame Katalin BORONKAI, Madame Christiane REDON, Madame Stéphanie CHARBUILLET, Monsieur Fabien DIRAISO, Madame Myriam CALON et Madame Virginie BOURNIGAL

Absents excusés : Madame Méline LE FOLL donne procuration à Madame Christiane REDON, Monsieur Jean-Jacques DUBOS donne procuration à Madame Elodie CADIOU et Monsieur Christophe DANIEL

Absent : Madame Annick LABEYRIE et Monsieur Nicolas LE MOIGNE

A été nommé secrétaire : Monsieur Fabien DIRAISON

005-2026 - Demande de participation financière pour un concert dans le cadre du Festival Arrée Voce

La dix-neuvième édition du Festival Arrée Voce, organisé par l'Abbaye du Relec, se tiendra en juillet prochain.

Le Festival Arrée Voce est un festival itinérant dans des sites remarquables des Monts d'Arrée.

La ligne directrice de la programmation artistique du Festival est de valoriser les pratiques traditionnelles, actuelles et populaires du chant à travers le monde.

Monsieur Arnaud COZIEN, troisième adjoint délégué aux finances, informe l'assemblée que le Festival Arrée Voce aimerait effectuer un concert le jeudi 23 juillet 2026 à 20h à la Halle Ouverte (la programmation du concert n'étant pas encore définie).

Le coût total du concert serait d'environ 4.500,00 €.

Le Festival sollicite une participation financière de la commune de PLOUYE à hauteur de 1.500,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de :

- autoriser le concert dans la Halle Ouverte le 23 juillet 2026,
- accepter la proposition de participation de 1.500,00 €,
- autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relative au partenariat avec le Festival Arrée Voce,
- de préciser que les crédits sont inscrits au budget 2026, chapitre 65.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 029-212902118-20260219-005_2026-DE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

En Mairie, le 12 février 2026

Le secrétaire de séance,
Fabien DIRAISON



Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

